



DÉPLOIEMENT DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL EN CORREZE

APPEL A CANDIDATURES CADRE DE COMPAGNIE SNU Équipe d'encadrement

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes.
Il poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
La phase 1 du SNU est construite autour d'un séjour de cohésion en internat d'une durée de 12 jours.
Plus d'informations sur : www.snu.gouv.fr

Afin d'encadrer entre 180 et 200 mineurs qui seront accueillis du 21 juin au 2 juillet 2021, en Corrèze au centre sportif Espace 1000 Sources de Bugeat, **la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) recherche des femmes et des hommes pour occuper la fonction de cadre de compagnie.**

Profil :

- Titulaire (de préférence) du BAFD ou d'une qualification reconnue équivalente* ou d'une expérience et de compétences techniques et pédagogiques adaptées au poste ;
- Expérience confirmée dans l'encadrement d'un public adolescent.

* Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme.

Connaissances :

- Psychologie et sociologie de l'adolescent
- Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
- Gestion des crises
- Dispositifs sociaux, éducatifs ou médicaux pour la prise en compte de situations particulières

Compétences :

- Expérience reconnue dans l'encadrement de la jeunesse soit dans les armées, l'éducation nationale ou les associations de jeunesse
- Pour certains cadres de compagnie : expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers
- Sens des relations humaines
- Capacité au leadership et maîtrise de soi
- Sens de l'initiative
- Rigueur dans le comportement

Durée du contrat : 24 jours

- 5 jours de formation obligatoire dont 3 jours du 4 à 6 juin 2021 (les 2 jours de formation restant ne sont pas encore planifiés)
- 2 jours de préparation du séjour (les 19 et 20 juin 2021)

- 12 jours du 21 juin au 2 juillet 2021 à l'occasion du séjour de cohésion
- L'ensemble de ces temps sont en hébergement 24/24 h sur le site du séjour à Bugeat en Corrèze
- 5 jours de repos rémunérés (repos hebdomadaire et repos compensateur)

Il est à noter que les cadres de compagnie pourront être mobilisés dans le cadre de l'acheminement des volontaires en début et fin de séjour.

Description de la structure :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation de la jeunesse complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre comprend notamment un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire réalisé en hébergement collectif dans l'année qui suit la classe de 3^e.

Dans chaque département, un ou plusieurs centres d'hébergement abritent le ou les séjours de cohésion. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est appuyé dans ses missions par 2 adjoints :

- un adjoint encadrement, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- un adjoint éducatif qui coordonne l'ensemble des intervenants, s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations, agences et associations concourantes.

Il dispose d'une équipe de soutien du centre composée de cadres spécialisés comprenant au moins un personnel infirmier.

Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées constituent l'encadrement au contact des volontaires. Le chef de centre choisit au sein de ce binôme de cadres expérimentés, le capitaine de compagnie (ou chef de compagnie) et son adjoint.

Les compagnies d'une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, d'une douzaine de jeunes gens. A la tête de chaque maisonnée, un tuteur de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d'autorité et de responsabilité du centre.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l'intégrité physique, psychologique et morale des jeunes mineurs.

Missions :

Chaque compagnie est composée de 4 maisonnées (chacune étant constituée d'une douzaine de jeunes âgés de 15 à 17 ans et encadrée par un tuteur). L'encadrement des compagnies est assuré par un binôme de cadres expérimentés. On distingue un capitaine de compagnie, chargé du dialogue avec l'équipe de direction et de l'animation de la compagnie, et un adjoint.

Ce binôme est responsable de l'encadrement de la vie courante de la compagnie. Il dirige et fédère l'action des tuteurs et résout les éventuelles difficultés rencontrées par la compagnie, notamment disciplinaires. Il assure le dialogue avec l'équipe de direction.

Les responsabilités des cadres des compagnies s'exercent dans quatre domaines principaux :

1. Encadrer un groupe de 4 maisonnées

- Faire respecter le règlement intérieur
- Appuyer les tuteurs des maisonnées dans leur rôle éducatif
- Participer à l'encadrement des activités
- Assurer le dialogue avec l'équipe de direction

- Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions
- Organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit

2. Faire vivre la démocratie interne et l'éducation à la citoyenneté

- Aider les tuteurs dans l'organisation des temps de démocratie interne
- Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté

3. Développer le sens du service et de la solidarité

- Aider les jeunes volontaires à identifier et à construire leur projet, à développer le goût pour l'engagement, à rejoindre une association
- S'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins particuliers

4. Intervenir ponctuellement dans les modules collectifs de formation

- En fonction de ses compétences (expérience ou formation), le chef de compagnie (et tous les cadres du niveau intermédiaire) participe ponctuellement à la formation des appelés.

Dans chaque compagnie un des cadres, désigné en fonction de ses qualifications et/ou de son expérience, appuie l'action des tuteurs dont la maisonnée accueille un appelé en situation de handicap.

Un chef de compagnie, désigné par le chef de centre parmi les cadres de compagnie, fédère l'action des tuteurs et des cadres du niveau intermédiaire. Lui et son équipe atteignent à une connaissance fine de chacun des appelés de leur compagnie.

Rémunération : 1 920€ net (+ hébergement et restauration pris en charge sur la période du séjour de cohésion) sur la base d'un contrat d'engagement éducatif.

Remarque : En application des dispositions du code de l'action sociale et des familles, chaque candidature fera l'objet d'un contrôle d'honorabilité conformément aux dispositions du code de procédures pénales : consultation du bulletin n°2 (B2) du casier judiciaire et interrogation sur le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS) de chaque candidat retenu.

**Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation)
jusqu'au 23 avril 2021 inclus, par courriel, à l'adresse suivante :**
olga.bourges@ac-limoges.fr